

COMPTE RENDU REUNION du 04 AVRIL 2017

Présents : T. Peycéré (TP), P. Cano (PC), D. Vialade (DV), P Pécapéra (PP), S. Vergès (SV), J-P Rouillon (JPR)

Absent excusé : C. Pellefigue

Secrétaire de séance : S. Vergès

Début de la séance : 18h45

Ordre du jour :

- Point chemin piétonnier
- Devis
- Délibérations :
 - Panneau sortie agglomération
 - Attributions de compensation
 - Indemnités élus
 - Budget 2017
- Questions diverses

Mme le Maire ouvre la séance par le point 1 de l'ordre du jour

• **CHEMIN PIETONNIER**

Mme le Maire informe le conseil qu'une réunion s'est tenue le 27/03 en présence des lotisseurs « Jardins Berdoye », des propriétaires actuels, de CP et DV.

Un compte rendu a été fait. Après discussion, un accord a été conclu et les travaux partagés entre les lotisseurs et la mairie. Un devis actualisé pour les travaux du chemin a été demandé : supprimé le tri-couche, remplacé par du gros caillou ; ajout des plots qui étaient prévus dans le PA.

Montant de devis : 2988,24€ à diviser en 4. Mme Bergeret, notaire en charge du lotissement, demande au conseil de délibérer sur la répartition des frais de l'aménagement du chemin piétonnier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** la proposition ci-dessus à l'unanimité

• **DELIBERATION**

- Panneau sortie agglomération

Un panneau sortie d'agglomération va être mis en place côté ouest de la commune. Il faut prendre une délibération mentionnant le point de repère 1+0.018 (situation du panneau).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** la proposition ci-dessus.

- Attribution de compensation

Mme le Maire informe le conseil que la CCAM demande à 3 communes de délibérer sur les charges transférées alors que nous ne devons pas. Seules étaient concernées les ex CCARA et Madiran. Mais étant donné l'intégration de la commune la CCVM après la réforme de la taxe professionnelle et la nouvelle loi de finances, imposent que le FNGIR perçu jusque là par la commune doit être une charge transférée à la nouvelle CCAM. Le FNGIR et l'attribution de compensation d'un montant de 6038€ seront budgétés en 2017 pour prélèvement en lieu et place de la CCAM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** la proposition ci-dessus à l'unanimité

- Indemnités des élus

L'article 5 de la loi n°2016-1500 du 8 novembre 2016 permet au maire de ne pas bénéficier du montant maximum de l'indemnité de fonction.

Mme le Maire souhaite, à titre dérogatoire, ne pas bénéficier de l'indemnité maximale.

En 2016, l'indemnité perçue était de 3.4% de l'indice 1015 la fonction publique soit 1555.65€ brut/an et 1.32% pour les adjoints, soit 605€ brut/an/adjoint.

Pour 2017, le conseil propose d'augmenter les indemnités du Maire et des adjoints.

Les taux suivants sont fixés :

4.4% de l'indice terminal de la fonction publique pour Mme le Maire

1.70% de l'indice terminal de la fonction publique pour les adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** la proposition ci-dessus à l'unanimité

- Budget 2017

Taux pour impositions fiscales

En 2016, le taux avait augmenté de 1.07% pour une recette fiscale attendue de 11500€.

En 2017, il s'agit de faire la même proposition d'augmentation de 1.07%, pour une recette attendue de 13000€.

Mme le Maire indique que ces taux sont sous réserve des taux qui seront votés à la CCAM jeudi 6/04.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** la proposition ci-dessus à l'unanimité

Budget :

* Un point est fait sur les subventions versées aux associations : en 2016, il a été distribué 1610€.

En 2017, la plupart des associations ont renouvelé leur demande. 3 nouvelles associations ont aussi adressé un courrier (Sclérose en plaques-Une Rose un espoir-AMMAC65.

Le Conseil Municipal **valide** l'attribution aux 3 nouvelles associations tout en restant dans l'enveloppe de l'an dernier.

* Pour cette année, Mme le Maire indique que le budget sera plus contraint car il faut rééquilibrer le budget d'investissement, car les travaux ont été importants en 2016.

Il n'y aura donc pas d'investissement en 2017 mis à part la fin des travaux engagés fin 2016 (panneaux/logement).

Le budget 2017 s'élève à :

73 557€ pour les dépenses et recettes de fonctionnement

75 458 € pour les dépenses et recettes d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** le budget tel qu'il est présenté.

- QUESTIONS DIVERSES

- Salle des fêtes

Mme le Maire indique que Mr Ducos, maire de Marsac a demandé s'il serait possible d'utiliser la salle des fêtes pour les associations.

Des travaux vont être engagés à Marsac et la salle sera indisponible de mai à octobre.

Il s'agit d'accueillir les jeux du mardi, le scrapbooking et la chorale.14 juillet ? la question sera posée à Mr Ducos.

Le conseil accepte le prêt de la salle.

- Elections présidentielles

Les panneaux d'affichage doivent être positionnés à partir du 10/04.

Rdv donné le 09/04 à 11h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 20h15.